

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

66^e année

18 novembre 1914

Volume IV

On s'abonne, au prix de Fr. 10.— par an (franco dans toute la Suisse), auprès de l'imprimerie K.-J. Wyss, à Berne (compte de chèques postaux n° III, 145), et dans tous les bureaux de poste. — Les insertions (15 centimes la ligne ou son espace) doivent être adressées directement à l'expédition: Imprimerie K.-J. Wyss, à Berne.

564

Message

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale

concernant

le budget d'exploitation de la régie des alcools
pour l'année 1915.

(Du 10 novembre 1914.)

Monsieur le président et messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le budget d'exploitation de la régie des alcools pour l'année 1915 :

Ce projet repose sur des suppositions dont la réalisation est très problématique dans les circonstances actuelles. Déjà pour l'année 1914, les estimations budgétaires se révèlent sensiblement différentes des chiffres de nos comptes, sans que nous puissions prévoir d'amélioration pour la fin de l'année. Il est encore bien plus difficile d'établir des évaluations quelque peu sûres en ce qui concerne l'année 1915, car l'histoire ne connaît aucun cas analogue qui permette de porter un jugement sur la situation actuelle et sur son développement. Si nous dressons néanmoins un budget en nous référant aux résultats d'années antérieures, c'est que nous savons la ferme volonté de tous de maintenir autant que possible les conditions normales des affaires dans notre pays, qui n'a pas été atteint directement par la guerre. On peut voir par les détails de notre message que nous avons

tenu diversement compte des troubles économiques en établissant les rubriques du budget. L'avenir seul nous apprendra si nos prévisions étaient trop optimistes ou trop pessimistes.

1. Recettes.

a. Solde de l'exercice précédent	fr. pour mémoire
b. Vente de trois-six et d'alcool potable	» 9.730.000
c. Vente d'alcool à brûler et d'alcool industriel, ainsi que de matières dénaturantes pour l'alcool industriel	» 3.790.000
d. Vente de futaille	» 15.000
e. Droits de monopole sur les eaux-de-vie fines et sur d'autres articles contenant de l'alcool ou servant à la fabrication de l'alcool	» 625.000
f. Intérêts actifs, moins les intérêts passifs	» 60.000
Total	fr. 14.220.000

Les rubriques principales donnent lieu aux observations suivantes :

Ad b « Vente de trois-six et d'alcool potable. »

Nous évaluons comme suit le produit de la vente d'alcool potable, d'après les chiffres de vente les plus bas des 10 dernières années et les prix de vente fixés dans l'arrêté du 10 octobre 1914 :

Trois-six extrafin et Kahlbaum fin	5.000 q à fr. 230,—	fr. 1.150.000
Trois-six fin	34.500 » » » 220,—	» 7.590.000
Alcool de pommes de terre indigènes	1.500	
mélangé avec du trois-six fin étranger	3.000	
	4.500 » » » 220,—	» 990.000
Total général	44.000 q à fr. 221,14	fr. 9.730.000

Ad c. « Vente d'alcool à brûler et d'alcool industriel, ainsi que de matières dénaturantes pour l'alcool industriel. »

Nous avons vendu, du 1^{er} septembre 1913 au 31 août 1914 :

Alcool à brûler	54.746	quintaux	métriques
Alcool industriel: Trois-six extra- fin et Kahlbaum ffin	182		
Trois-six fin	3.805		
Alcool secondaire	1.568		
Alcool de pommes de terre	95		
	<hr/>	5.650	» »
Total	<hr/>	60.396	quintaux métriques

Basés sur ces chiffres, nous évaluons comme suit le rendement probable en 1915 :

Alcool à brûler	55.000 q	à fr. 63, —	fr. 3.465.000
Alcool industriel:			
Trois-six extrafin	200 » » »	74, 50 »	14.900
Trois-six fin	4.000 » » »	54, 50 »	218.000
Alcool secondaire	1.700 » » »	53, — »	90.100
Alcool de pommes de terre	100 » » »	54, 50 »	5.450
	<hr/>	61.000 q	à fr. 62, 19 fr. 3.793.450
Matières dénaturantes pour l'alcool industriel	50 » » »	160, — »	8.000
	<hr/>	61.050 q	fr. 3.801.450
A déduire: Rabais:			
sur l'alcool à brûler		fr. 8.000	
sur l'alcool industriel		» 2.000	
		<hr/>	» 10.000
		Reste	fr. 3.791.450
		ou en chiffre rond	» 3.790.000

Ad e. « Droits de monopole sur les eaux-de-vie fines, etc. »

La recette la plus basse en droits de monopole, qu'on ait réalisée pendant les dix dernières années, est celle de 1906 (fr. 521.810). Notre évaluation ci-après pour 1915 est basée sur la même quantité et sur une majoration du taux de 20 % :

Recettes à la frontière	fr. 635.000
moins: Remboursements	» 20.000
	<hr/>
	fr. 615.000
Recettes à l'intérieur du pays	» 10.000
	<hr/>
	fr. 625.000

Ad. b. « Achat d'alcool à brûler et d'alcool industriel, etc. »

(Les valeurs admises sont celles de la marchandise rendue à l'entrepôt de la régie, l'alcool étranger dédouané à fr. 4, 20.)	Trois-six extrafin et Kahlbaum fin, à 95°			Trois-six fin à 95°			Alcool brut et alcool secondaire à 93°			Total		
	q	Prix par q Fr.	Prix total Fr.	q	Prix par q Fr.	Prix total Fr.	q	Prix par q Fr.	Prix total Fr.	q	Prix par q Fr.	Prix total Fr.
Stocks fin 1914	8.900	68,12	606.268	46.800	48,08	2.250.144	37.800	44,60	1.685.880	93.500	48,58	4.542.292
Achats en 1915 :												
Alcool indigène	—	—	—	—	—	—	11.400	69,—	786.600	11.400	69,—	786.600
Alcool étranger	—	—	—	56 100	44,62	2.503.380	29.400	44,38	1.304.835	85.500	44,54	3.808.215
Ensemble	8.900	68,12	606.268	102.900	46,20	4.753.524	78.600	48,06	3.777.315	190.400	47,99	9.137.107
Report sur a (y compris fr. 4, 20 droit d'entrée sur l'alcool étranger)	5.050	68,12	344.006	37.900	46,20	1.750.980	1.520	69,—	104.880	44.470	49,47	2.199.866
Reste	3.850	68,12	262.262	65.000	46,19	3.002.544	77.080	47,64	3.672.435	145.930	47,54	6.937.241
Report d'alcool fin sur l'alcool secondaire . .	—	—	—	20.000	46,19	923.800	20.000	46,19	923.800	—	—	—
Addition d'eau	3.850	68,12	262.262	45.000	46,19	2.078.744	97.080	47,34	4.596.235	145.930	47,54	6.937.241
Stocks fin 1915	3.850	68,12	262.262	45.000	46,19	2.078.744	98.780	46,53	4.596.235	147.630	46,99	6.937.241
Plus: Matières dénaturantes pour:	200	68,12	13.624	4.000	46,19	184.777	56.000	46,53	2.605.682	60.200	46,58	2.804.083
l'alcool à brûler . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.300	107,—	139.100
l'alcool industriel . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	50	110,—	5.500
Appoint										61.550	—	2.948.683
												1.317
												2.950.000

Ad d. « Frais de transport. »

Les frais de transport des fûts vides envoyés par les acheteurs et des envois d'alcool faits à ces derniers par les entrepôts doivent être évalués, à raison de fr. 2,40 par q pour un chiffre de vente totale de 105.000 q à 250.000 francs en chiffre rond.

*Ad e. « Administration. »***Ad 1. Administration générale et 2. Administration des entrepôts****Dépenses pour le personnel.**

Conformément à la circulaire adressée par le Conseil fédéral aux divers services de l'administration le 29 août et à l'arrêté du Conseil fédéral en date du 11 septembre 1914, qui prohibent tout accroissement de personnel en 1915 et suspendent provisoirement l'augmentation périodique des traitements, la liste des traitements des fonctionnaires, employés et ouvriers de la régie est restée au budget sans changement. Nous nous sommes contentés, en tenant compte des remplacements de personnel nécessaires, de prévoir pour cause d'invalidité un certain nombre de réductions de traitement. Ces traitements réduits sont admis dans le budget sous la réserve que pour chaque cas une proposition spéciale soit faite au Conseil fédéral et que la question du remplacement des retraités ne soit pas préjugée.

Dépenses pour le matériel.

L'établissement, déjà projeté l'an dernier, d'un grand entrepôt dans les bâtiments des chemins de fer fédéraux, à Bâle, a été différé par suite de diverses circonstances et ne pourra être opéré qu'en 1915. Les dépenses prévues pour cet entrepôt sont basées sur le nouveau contrat de bail passé avec la direction du II^e arrondissement, à Bâle.

1. Administration générale.**Dépenses pour le personnel.**

	Fr.
Traitements	206.705
Remplacement de trois fonctionnaires retraités, à partir du 1 ^{er} avril 1915, pour cause d'invalidité :	
1 contrôleur d'arrondissement à 4000 francs	3.000
1 commis de première classe à 3800 francs	2.850
Frais de voyage	12.500
	<hr/>
	225.055
Service des bureaux et divers	7.740
	<hr/>
A reporter	232.795

	Report	Fr.
Dépenses pour le matériel.		
Eclairage, chauffage et nettoyage	6.000	
Impression de rapports	7.000	
Livres d'affaires, formulaires et achats littéraires, y compris les frais de reliure	11.000	
Matériel de bureau et de laboratoire	4.500	
Frais de poste et de téléphone, télégrammes	5.500	
Assurance	540	
Divers	2.805	
	<u>37.345</u>	
A déduire : Loyers	2.140	
		<u>35.205</u>
	Total	268.000

2. Administration des entrepôts.
Entrepôts appartenant à la régie.

Delémont.

		Fr.
Dépenses pour le personnel.		
Traitements des fonctionnaires et employés		35.915
Remplacement de 2 employés retraités, à partir du 1 ^{er} avril 1915, pour cause d'invalidité (1 commis de II ^e classe et 1 chauffeur) :		
1 chauffeur à 2400 francs		1.800
Salaires des ouvriers		11.897 ¹⁾
Frais de voyage		38
		<u>49.650</u>
Dépenses pour le matériel.		
Assurance : Bâtiments pour un an	1.900	
Personnel pour un an	900	
		<u>2.800</u>
Frais de bureau	600	
Finance de camionnage	3.400	
Frais d'entrepôt	3.050	
Chauffage	600	
		<u>10.450</u>
A déduire : Loyers et fermages	500	
Remboursements	1.600	
		<u>2.100</u>
		<u>8.350</u>
	Total pour l'entrepôt de Delémont	58.000

¹⁾ Y compris les frais de remplacement d'un contremaître retraité avec un salaire réduit, à partir du 1^{er} avril 1915, pour cause d'invalidité.

Berthoud.

Dépenses pour le personnel.		Fr.
Traitements des fonctionnaires et employés		29.900
Salaires des ouvriers		4.034
Frais de voyage		66
		<u>25.000</u>

Dépenses pour le matériel.		Fr.
Assurance : Bâtiments pour un an		1.000
Personnel pour un an		400
		<u>1.400</u>
Frais de bureau		100
Finance de camionnage		1.200
Frais d'entrepôt		1.000
Chauffage		<u>1.600</u>
		5.300
A déduire : Loyers et fermages	Fr. 115	
Remboursements	1.185	
		<u>1.300</u>
		<u>4.000</u>

Total pour l'entrepôt de Berthoud 29.000

Romanshorn.

Dépenses pour le personnel.		Fr.
Traitements des fonctionnaires et employés		19.700
Salaires des ouvriers		8.468
Frais de voyage		132
		<u>28.300</u>

Dépenses pour le matériel.		Fr.
Assurance : Bâtiments pour un an		850
Personnel pour un an		550
		<u>1.400</u>
Frais de bureau		500
Finance de camionnage		3.000
Frais d'entrepôt		2.800
Chauffage		<u>2.500</u>
		10.200
A déduire : Loyers et fermages	1.400	
Remboursements	1.100	
		<u>2.500</u>
		<u>7.700</u>

Total pour l'entrepôt de Romanshorn 36.000

Entrepôts loués.

Aarau.		Fr.
Loyer, administration et manutention		11.000
Finance de camionnage		900
Frais d'entrepôt et de bureau		350
		<u>12.250</u>
A déduire : Remboursements		250
Total pour l'entrepôt d'Aarau		<u>12.000</u>
Bâle.		Fr.
Loyer, administration et manutention		22.000
Frais d'entrepôt et de bureau		900
Assurance : Provisions et installations pour 3 ans		3.170
		<u>26.070</u>
A déduire : Remboursements		70
Total pour l'entrepôt de Bâle		<u>26.000</u>

**Récapitulation des dépenses rentrant dans la rubrique
« Administration des entrepôts ».**

	Fr.	Fr.
Entrepôts de la régie : Delémont	58.000	
Berthoud	29.000	
Romanshorn	36.000	
		<u>123.000</u>
Entrepôts loués : Aarau	12.000	
Bâle	26.000	
		<u>38.000</u>
Total général	fr.	<u>161.000</u>

**3. Conférences avec les délégués des cantons,
mémoires, etc.** fr. 3000

4. Bonification à l'administration des douanes.

Service de frontière : 5 % de 870.000 francs	fr.	43.500
Encaissement de la finance administrative : 2 % de 45.000 francs	»	900
Indemnité pour un poste de garde-frontière dans le Tessin	»	2.800
Total	fr.	<u>47.200</u>
ou en chiffre rond	»	<u>48.000</u>

En récapitulant les dépenses de la rubrique « Administration » on obtient le total suivant :

Administration générale	fr. 268.000
Administration des entrepôts	» 161.000
Conférences avec les délégués des cantons, etc.	» 3.000
Bonification à l'administration des douanes	» 48.000
	fr. 480.000
A déduire : Finance administrative due par les acheteurs d'alcool industriel	» 50.000
	<u>fr. 430.000</u>

Ad g. « Remboursement du bénéfice du monopole sur les produits alcooliques exportés. »

La prévision, pour 1915, d'une exportation de 1800 hl. d'alcool absolu ayant droit au remboursement à raison de 135 francs environ par hl. nous fait admettre une dépense de 235.000 francs en chiffre rond.

Ad h. « Entretien et mise au complet des installations des bâtiments d'administration (à Berne, Delémont et Romanshorn), des entrepôts (à Delémont, Berthoud, Romanshorn, Aarau et Bâle), des appareils de rectification (à Delémont), des wagons-réservoirs, des appareils de contrôle des distilleries, etc. »

Nous évaluons les dépenses de cette rubrique comme suit :

1. Bâtiments d'administration et de chimie à Berne	fr. 3.000
2. Entrepôt et raffinerie de Delémont	» 3.000
3. Entrepôt de Berthoud	» 2.000
4. Entrepôt de Romanshorn	» 22.000
5. Appareils de contrôle des distilleries	» 2.000
	fr. 32.000
moins : Remboursements des acheteurs d'alcool et des propriétaires de distilleries	» 2.000
	<u>fr. 30.000</u>

Le poste le plus élevé concerne l'entrepôt de Romanshorn; on y prévoit une dépense de 20.000 francs pour l'extension de la voie ferrée, déjà projetée pour 1914, mais non encore opérée et pour le maçonnerie des parois du hangar à futaille pour l'alcool à brûler, tandis que le surplus de 2000 francs doit être envisagé comme ayant trait aux dépenses ordinaires d'entretien.

Ad 3 et 4. « Bilan » et « emploi de l'excédent des recettes. »

Le montant total des recettes s'élevant à	fr. 14.220.000
et le montant total des dépenses à	» 6.420.000
il en résulte un excédent de recettes de	<u>fr. 7.800.000</u>

Cet excédent permettrait la répartition aux cantons de fr. 1,96 par tête. En considération de l'incertitude de la situation, nous nous abstenons toutefois de faire des propositions sur cette base. Nous recommandons au contraire aux cantons de ne pas prévoir plus de fr. 1,50. A ce taux, ils recevraient les sommes ci-après :

Zurich	fr. 756.447, —
Berne	» 970.852, 50
Lucerne	» 251.326, 50
Uri	» 33.166, 50
Schwyz	» 87.376, 50
Unterwald-le-haut	» 25.761, —
Unterwald-le-bas	» 20.488, 50
Glaris	» 49.900, 50
Zoug	» 42.238, 50
Fribourg	» 209.301, —
Soleure	» 175.335, —
Bâle-ville	» 204.477, —
Bâle-campagne	» 114.895, 50
Schaffhouse	» 69.120, —
Appenzell Rh.-ext.	» 86.991, —
Appenzell Rh.-int.	» 21.877, 50
St-Gall	» 454.803, —
Grisons	» 179.547, —
Argovie	» 345.943, 50
Thurgovie	» 202.743, —
Tessin	» 234.088, 50
Vaud	» 485.320, 50
Valais	» 192.363, —
Neuchâtel	» 200.199, —
Genève	» 233.122, 50
Total	<u>fr. 5.647.684, 50</u>

Nous vous proposons de ratifier le budget ci-après de l'année 1915 (pages 13 à 15) et saisissons cette occasion, monsieur le président et messieurs, pour vous renouveler l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 10 novembre 1914.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,

HOFFMANN.

Le chancelier de la Confédération,

SCHATZMANN.

Budget d'exploitation de la régie des alcools pour l'année 1915.

Compte de 1913	Budget de 1914		Budget de 1915
Fr.	Fr.		Fr.
1. Recettes.			
13.419, 84	pour mémoire	a. Solde de l'exercice précédent	pour mémoire
10.135.205, 62	10.505.000	b. Vente de trois-six et d'alcool potable	9.730.000
3.818.002, 93	3.840.000	c. Vente d'alcool à brûler et d'alcool industriel, etc.	3.790.000
10.943, —	15.000	d. Vente de futaille	15.000
		e. Droits de monopole sur les eaux-de-vie fines, etc.:	
1.167.652, 32	935.000	Recettes à la frontière . fr. 635.000	
58.197, 24	20.000	moins : remboursements . » 20.000	
<hr style="width: 100%;"/>	<hr style="width: 100%;"/>	<hr style="width: 100%;"/>	fr. 615.000
1.109.455, 08	915.000	Recettes à l'intérieur du pays . . . » 10.000	
33.396, 43	25.000		
<hr style="width: 100%;"/>	<hr style="width: 100%;"/>		<hr style="width: 100%;"/>
1.142.851, 51	940.000		625.000
83.163, 74	100.000	f. Intérêts actifs, moins les intérêts passifs	60.000
<hr style="width: 100%;"/>	<hr style="width: 100%;"/>		<hr style="width: 100%;"/>
15.203.586, 64	15.400.000		14.220.000
<hr style="width: 100%;"/>			<hr style="width: 100%;"/>

Compte de 1913	Budget de 1914		Budget de 1915
Fr.	Fr.		Fr.
2. Dépenses.			
3.875.676, 09	3.412.000	a. Achat de trois-six et d'alcool potable	2.510.000
3.260.044, 53	3.823.000	b. Achat d'alcool à brûler et d'alcool industriel, ainsi que de matières dénaturantes	2.950.000
10.335, 55	15.000	c. Achat de futaille	15.000
297.294, 70	300.000	d. Frais de transport	250.000
		e. Administration:	
273.721, 72	273.000	1. Administration générale	fr 268.000
193.492, 53	162.000	2. Administration des entrepôts	» 161.000
984, 75	2.500	3. Conférences avec les délégués des cantons, etc.	» 3.000
70.843, 20	59.500	4. Bonification à l'administration des douanes	» 48.000
544.042, 20	497.000		fr. 480.000
46.438, 23	42.000	Moins: Finance administrative	» 50.000
497.603, 97	455.000		480.000
—	—	f. Intérêts passifs, moins les intérêts actifs	—
174.637, 15	180.000	g. Remboursement du bénéfice du monopole sur les produits alcooliques exportés	235.000
11.632, 74	35.000	h. Entretien et mise au complet des installations des bâtiments d'administration, entrepôts, etc.	30.000
<u>8.127.224, 73</u>	<u>8.220.000</u>		<u>6.420.000</u>

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le budget d'exploitation de la régie des alcools pour l'année 1915. (Du 10 novembre 1914.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1914
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	46
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	564
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.11.1914
Date	
Data	
Seite	345-359
Page	
Pagina	
Ref. No	10 080 464

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.